



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## PALULOS

Question écrite n° 84087

### Texte de la question

Compte tenu de l'utilité des crédits PALULOS en matière de prévention de la dégradation des logements dans des quartiers non concernés par la mise en oeuvre de la politique de la ville, M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité de lui préciser les intentions du Gouvernement pour ce qui concerne le maintien à niveau de ce type de crédits en 2006. - Question transmise à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

### Texte de la réponse

Si la création de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) permet de traiter les problèmes de restructuration urbaine lourde et de renouvellement du parc d'habitat social dans les quartiers relevant de la politique de la ville, la mise à niveau du reste du parc locatif social est également essentielle pour la satisfaction de la demande des habitants, mais aussi pour éviter le basculement d'immeubles, voire de nouveaux quartiers, dans les procédures lourdes de rénovation urbaine. C'est pour ces raisons que l'État et les organisations de bailleurs sociaux se sont accordés, au travers des accords nationaux signés le 21 décembre 2004 avec l'Union sociale pour l'habitat, et le 18 janvier 2005 avec la Fédération nationale des sociétés d'économie mixte, sur un objectif de réhabilitation du parc social non éligible aux aides de l'ANRU. Cet objectif a été fixé à 40 000 logements à réhabiliter par an à l'aide des crédits PALULOS. En 2005, cet engagement a été totalement respecté et il en sera de même en 2006.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84087

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** cohésion sociale et parité

**Ministère attributaire :** emploi, cohésion sociale et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2006, page 826

**Réponse publiée le :** 20 juin 2006, page 6577